



HAL
open science

La doctrine juridique dans l’océan Indien : quo vadis ?

Clotilde Aubry de Maromont

► **To cite this version:**

Clotilde Aubry de Maromont. La doctrine juridique dans l’océan Indien : quo vadis ?. Revue juridique de l’Océan Indien, Association “ Droit dans l’Océan Indien ” (LexOI), 2021, pp.7-9. hal-03328959

HAL Id: hal-03328959

<https://hal.univ-reunion.fr/hal-03328959>

Submitted on 30 Aug 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La doctrine juridique dans l'océan Indien : *quo vadis ?*

Clotilde AUBRY DE MAROMONT

Maître de conférences en droit privé à l'Université de La Réunion (C.R.J., E.A. 14)

Présidente de l'association « Le Droit dans l'océan Indien » (LexOI)

Depuis sa création voici plus de vingt ans, la *Revue juridique de l'océan Indien* s'est imposée comme un acteur important de la doctrine juridique dans l'océan Indien. Les trente numéros déjà parus de la *RJOI* rendent compte de la richesse de la pensée doctrinale et de la vivacité des systèmes de droit, qui font de « l'Indianocéanie » un formidable champ d'études juridiques pour qui s'intéresse au développement du droit dans un espace culturel, construit progressivement par la rencontre des civilisations africaines, asiatiques, musulmanes et européennes.

Alors qu'une étude comparative des modèles doctrinaux reste encore à écrire, on peut s'accorder sur le rôle essentiel que joue la doctrine juridique dans l'élaboration d'un système juridique. Sans les publications d'universitaires, de magistrats, d'avocats et d'autres professionnels, le droit ne serait qu'une accumulation de règles et de décisions de justice sans cohérence ni lisibilité, un fouillis inextricable pour le justiciable comme pour le juriste. C'est par la publication de manuels, de précis, de chroniques, de commentaires d'arrêt que les auteurs de la doctrine juridique parviennent à une mise en ordre du droit, à participer à la construction systématique du droit positif et à anticiper, non sans controverses, son évolution future.

Si nul ne conteste l'existence d'une doctrine juridique dans l'océan Indien, portée par les juristes de tous horizons, sa diffusion est aujourd'hui une vraie source de préoccupation. Ce n'est que grâce au dévouement de ses équipes successives que la rédaction de la *RJOI* a pu réaliser, quasiment sans subvention publique, les trente numéros que comptent désormais les archives. En comparaison avec les autres revues juridiques de l'océan Indien, qui se sont

éteintes au gré des mesures d'économie ou des crises institutionnelles, on pourrait alors parler d'une longévité exceptionnelle.

On ne peut que regretter que les pays et territoires de l'océan Indien, desservis par leur petite superficie ou par une situation politique et économique instable, ne comptent aucune maison d'édition (ou presque) qui puisse contribuer à une meilleure diffusion de la pensée juridique. La quasi-absence de manuels de droit dans des pays comme les Comores, Madagascar, Maurice ou les Seychelles, ainsi que la disparition de revues juridiques telles que l'*Annuaire des pays de l'océan Indien*, la *Mauritius Law Review* ou la revue juridique de la Faculté de droit de Maputo (Mozambique) compliquent à l'évidence l'accès au droit. Le juriste étranger ne dépend que trop souvent des textes de lois à l'état brut pour se faire une idée de la position de tel ou tel système juridique sur une question déterminée. S'y ajoute l'absence de bases de données juridiques à proprement parler : arrivé dans l'océan Indien, le comparatiste cherchera en vain une ressource en ligne de type *Doctrinal* ou *Westlaw*, dédiée au « droit indianocéanique ».

Tout n'est cependant pas perdu pour la doctrine juridique dans l'océan Indien, bien au contraire. L'essor des ressources électroniques, les campagnes de numérisation entamées par certaines universités et la multiplication des initiatives de mise en réseau des chercheurs offrent de nombreuses possibilités pour les juristes désireux de mieux connaître leur propre système juridique ou celui de leurs voisins. Les collections complètes de la *Revue juridique de l'océan Indien*¹, mais aussi des *Annales de l'Université de Madagascar (Droit)*² et de nombreux périodes en langue anglaise sont désormais consultables gratuitement sur internet. Sur l'initiative de l'association *LexOI – Le droit dans l'océan Indien*³, un portail d'information a été créé pour faciliter l'accès au droit dans l'océan Indien, par la mise en ligne de fiches pratiques, d'un recueil de conventions internationales et d'une base de données de la jurisprudence.

Surtout, il faut signaler la parution prochaine d'une *Bibliographie juridique de l'océan Indien* élaborée par le Professeur Jonas Knetsch, qui recense près de 3 000 références doctrinales (ouvrages, articles et rapports d'information), classées par ordre thématique et géographique. Cet admirable travail de recensement a abouti, pour la première fois, à une photographie de la doctrine juridique dans l'océan Indien. Il permet de se rendre compte de la richesse et de la vivacité des écrits doctrinaux, le plus souvent dispersés dans des périodiques

¹ La revue est consultable sur le site de l'association LexOI (<https://www.rjoi.fr>) et, désormais, également sur un site dédié de la Faculté de droit et d'économie de l'Université de La Réunion (<https://ufr-de.univ-reunion.fr/recherche/rjoi>).

² V. le portail de la recherche malgache (<http://www.recherches.gov.mg>).

³ <https://www.rjoi.fr/index.php?identifieur=portail-presentation>.

peu référencés, des publications collectives à tirage confidentiel ou des ouvrages auto-édités et mal diffusés.

À n'en pas douter la *Bibliographie juridique de l'océan Indien* constituera un recueil précieux pour la recherche juridique. Cette publication sera d'autant plus utile que se développe depuis quelques années un courant de la recherche juridique qui consiste à ouvrir la discipline aux sciences sociales en articulant la norme juridique à ses différents contextes (linguistique, historique, social, politique...). Cette approche est particulièrement promue par la doctrine comparatiste qui a connu, dans les années 2000, son *methodological turn* en invitant à se détourner de la démarche positiviste et techniciste du droit pour emprunter une démarche descriptive et contextuelle dans la connaissance du droit.

Conformément aux vœux de l'auteur, on ne peut donc qu'espérer que les chercheurs en droit et, plus largement, la communauté des juristes saura tirer profit de cette importante publication, consultable en ligne sur le site internet de la LexOI, et continuer à faire vivre la doctrine et la science juridique dans l'océan Indien.